

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1446

18 juin 2013

### SOMMAIRE

Aardvark Investments S.A. ....	69366	Laminar 1 S.à r.l. ....	69371
AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l. ....	69380	Marina Asset Management S.à r.l. ....	69399
Anderson Finance S.A. ....	69379	Milton Properties S.A. ....	69368
Ateneum Investmentsgesellschaft S.A. ...	69379	New Millennium ....	69388
Audience Entertainment Group S.à r.l. ...	69379	New Millennium SIF - SICAV ....	69388
Avena S.A. ....	69380	New Millennium SIF - SICAV ....	69387
Banque Colbert (Luxembourg) S.A. ....	69362	Nordea Multi Manager Funds ....	69405
Beatport S. à r. l. ....	69389	Novellus Fund ....	69406
Bonnier Luxembourg Sarl ....	69379	Onisp S.à r.l. ....	69387
Bureau Service Mohr Sarl ....	69385	OPK Biotech International S.A. ....	69386
Business Controls & Services International S.A. ....	69385	Oriole Parkway (Lux) S.à r.l. ....	69406
Business Investor S.A. ....	69398	Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l. ....	69368
Happy Family I S.C.A. ....	69408	PK Investments S.à r.l., S.P.F. ....	69406
High Road Capital Partners S.à r.l. ....	69401	Powerhouse Holding (Luxembourg) ....	69389
HLWG Two Lender ....	69407	Pramerica Luxembourg Corporate Direc- torship S.à r.l. ....	69385
Hotelière Baumann S.A. ....	69402	Prime Action S.A. ....	69388
House and House S.A. ....	69402	Promanté S.A. ....	69386
HOWATHERM Climatisation S.à r.l. ....	69402	Prospector Offshore Drilling Rig Construc- tion S.à r.l. ....	69387
Immobilière Raiffeisen S.A. ....	69407	Puilaetco Dewaay Selection ....	69386
IMMO Gérance Lux S.A. ....	69406	Sapco Management S.A. ....	69362
Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A. ....	69400	Utrecht S.à r.l. ....	69371
Insight Finance S.A. ....	69400	VCG JL Sarl ....	69401
International Pharma Labs S.à r.l. ....	69400	VCST Holdco Lux S.A. ....	69401
IV Four Holding S.A. ....	69408	WCC Europe S.à r.l. ....	69368
Izzo International S.A. ....	69408	WCC Germany S.à r.l. ....	69366
Jaggard S.A. ....	69380	Wicesego S.A. ....	69400
Jaggard S.à r.l. ....	69380	Worldcollectionsdb S.A. ....	69366
Jenebe International S.à r.l. ....	69407	Yamato S. à r. l. ....	69366

**Sapco Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 71, rue de Kleinebettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 135.126.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.A. SAPCO MANAGEMENT  
Rue de Kleinebettingen 71  
Lux-8437 Steinfort  
Signature

Référence de publication: 2013050899/13.

(130062021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 34.726.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (herein referred to as "the Meeting") of the sole shareholder of Banque Colbert (Luxembourg) S.A. (herein referred to as "the Company"), a public limited company (société anonyme) in liquidation, having its registered office at 1A, Heienhaff, Aerogolf Center, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 34726, incorporated on 4 September 1990 pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 424 of 19 November 1990 and whose articles of association have been amended for the last time on 2 November 2005 pursuant to a deed of Me Paul Frieders, prenamed, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 401 of 23 February 2006.

The Company has been put into liquidation on 16 January 2006 by deed of Me Paul Frieders, prenamed, with appointment as liquidator (herein referred to as "the Liquidator") of BDO Tax & Accounting (former BDO Compagnie Fiduciaire), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 147571.

H.R.T. Révision S.A., with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 51238, has been appointed as auditor to the liquidation by deed under private seal dated 31 July 2012 (herein referred to as "the Liquidation Auditor").

The Meeting is opened under the Chairmanship of Mr Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, residing at L-6973 Rameldange, 12, Am Beiebiérg.

The Chairman appoints as secretary, Madame Sonia BOULARD, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. The Meeting elects as scrutineer, Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the Meeting is the following:

1. Acknowledgement of the final liquidator report (the Liquidation Report) prepared by BDO Tax & Accounting;
2. Acknowledgement of the auditor report (the Liquidation Auditor Report) prepared by H.R.T. Révision S.A.;
3. Approval of the liquidation accounts of the Company as at 28 February 2013;
4. Approval of the Liquidation Report and the Liquidation Auditor Report;
5. Closing of the liquidation and cancellation of all the shares of the Company;
6. Discharge to be granted to the former directors, to the Liquidator and to the auditor to liquidation for the respective assignments;
7. Decision to keep the Company's documents deposited with LAB DATAVAULT PSF S.A. for a period of at least 5 years;
8. Decision to keep open the Company's bank account;
9. Powers to be given to BDO Tax & Accounting to follow-up for post-liquidation events, comprising, mainly, payments of remaining amounts due and liaise with LAB for possible client requests; to have BDO report twice a year - July and January - on possible post liquidation events and financial situation except for possible claims which should be notified to

the shareholder no later than 15 (fifteen) business days and for the fulfilment of all formalities in relation with the closing of the liquidation and the deregistration of the Company.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 42,000 (forty-two thousand) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Meeting.

IV) The Chairman states that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges the Liquidation Report dated 4 March 2013 prepared by BDO Tax & Accounting.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the Liquidation Auditor Report dated 4 March 2013, prepared by H.R.T. Révision S.A.

*Third resolution*

The Meeting approves the liquidation accounts of the Company as at 28 February 2013. The Meeting acknowledges that the assets of the Company have been realized and that all known liabilities have been provided for. The Meeting decides that the net assets of EUR 69,227.05 referred to in the Liquidation Report will not be distributed to the sole Shareholder for the next two years.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to approve the Liquidation Report and the Liquidation Auditor Report.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to close the liquidation as per the date of the present deed and to cancel all the shares of the Company.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to give full and unconditional discharge (quitus) to the former directors, to the Liquidator and to the auditor to liquidation for the performance of their respective assignments.

*Seventh resolution*

The Meeting decides that the Company's documents will be kept for a period of at least 5 years with LAB DATAVAULT PSF S.A. (herein referred to "LAB"), having its registered office at Zone Industrielle, L-5366 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B50922, pursuant to article 151 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Eighth resolution*

The Meeting decides to keep open the bank account of the Company.

The Meeting acknowledges that, except for the provisions and liabilities provided for in the liquidation accounts as at 28 February 2013, no asset or sum belong to other creditors who are not present at the end of the liquidation.

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise any employee of BDO Tax & Accounting, each acting individually, with full power of substitution, in order to follow-up for post-liquidation events, comprising, mainly, payments of remaining amounts due and liaise with LAB for possible client requests; to have BDO report twice a year - July and January - on possible post liquidation events and financial situation except for possible claims which should be notified to the shareholder no later than 15 (fifteen) business days.

The Meeting resolves to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the fulfilment of all formalities in connection with the closing of liquidation and the deregistration of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2.500.- EUR.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») de l'actionnaire unique de Banque Colbert (Luxembourg) S.A. (ci-après «la Société»), une société anonyme en liquidation, ayant son siège social au 1A, Heienhaff, Aerogolf Center, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 34726, constituée en date du 4 septembre 1990 suivant un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 424 du 19 novembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 novembre 2005 par un acte de Me Paul Frieders, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 401 du 23 février 2006.

La Société a été mise en liquidation en date du 16 janvier 2006 suivant acte de Me Paul Frieders, prénommé, comprenant nomination en tant que liquidateur (ci-après "le Liquidateur") de BDO Tax & Accounting (anciennement BDO Compagnie Fiduciaire) ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 147571.

H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 51238 a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 31 juillet 2012 (ci-après "le Réviseur").

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-6973 Rameldange, 12, Am Beiebiereg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Prise de connaissance du rapport final du liquidateur (le Rapport de Liquidation) préparé par BDO Tax & Accounting;
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation (le Rapport du Réviseur) préparé par H.R.T. Révision S.A.;
3. Approbation des comptes de liquidation de la Société au 28 février 2013;
4. Approbation du Rapport de Liquidation et du Rapport du Réviseur;
5. Clôture de la liquidation et annulation de toutes les actions de la Société;
6. Décharge à accorder aux anciens administrateurs, au Liquidateur et au Réviseur pour l'exécution de leurs fonctions;
7. Décision de conserver les documents de la Société déposés chez LAB DATAVAULTPSFS.A. pour une durée d'au moins 5 ans;
8. Décision de garder le compte bancaire de la société ouvert;
9. Pouvoirs à donner à BDO Tax & Accounting afin d'assurer le suivi des événements post liquidation, comprenant principalement le paiement des sommes restant dues et d'assurer la liaison avec LAB pour d'éventuelles demandes de clients; d'avoir un rapport BDO 2 fois par an - en juillet et en janvier- sur les événements éventuels et sur la situation financière d'après liquidation à l'exception d'éventuelles réclamations qui devront être notifiées à l'actionnaire au plus tard endéans 15 (quinze) jours ainsi qu'afin d'accomplir toutes les formalités en relation avec la clôture de liquidation et la radiation de la Société.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 42.000 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend connaissance du Rapport de Liquidation du 4 mars 2013 préparé par BDO Tax & Accounting.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du Rapport du Réviseur daté du 4 mars 2013 préparé par H.R.T. Révision S.A.

*Troisième résolution*

L'Assemblée approuve les comptes de liquidation de la Société au 28 février 2013. L'assemblée constate que les actifs de la Société ont été réalisés et que les dettes connues ont été provisionnées. L'Assemblée décide que l'actif net de EUR 69.227,05 mentionné dans le Rapport de Liquidation ne sera pas distribué à l'actionnaire unique dans les deux prochaines années.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Liquidation et le Rapport du Réviseur.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation à la date du présent acte et d'annuler toutes les actions de la Société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge (quitus) aux anciens administrateurs de la Société, au Liquidateur et au Réviseur pour l'exécution de leurs fonctions.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de conserver les documents de la Société chez LAB DATAVAULT PSF S.A. (ci-après «LAB») dont le siège social se situe à Zone Industrielle, L-5366 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B509222, pour une durée minimum de 5 ans tel que l'exige l'article 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de garder le compte bancaire de la Société ouvert.

L'Assemblée prend acte qu'à l'exception des montants repris dans les provisions et dettes du bilan de liquidation au 28 février 2013, aucune autre somme ou actif n'appartiennent à d'autres créanciers qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout employé de BDO Tax & Accounting chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, en vue d'assurer le suivi des événements post liquidation, comprenant principalement le paiement des sommes restant dues et d'assurer la liaison avec LAB pour d'éventuelles demandes de clients; d'établir un rapport BDO 2 fois par an - en juillet et en janvier- sur les événements éventuels et la situation financière d'après liquidation à l'exception d'éventuelles réclamations qui devront être notifiées à l'actionnaire au plus tard endéans les 15 (quinze) jours ouvrables.

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte et d'accomplir toutes les formalités en relation avec la clôture de liquidation et la radiation de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ 2.500,- EUR.

*Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture de cet acte au bureau de l'Assemblée, ledit bureau a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Haas, S. Boulard, P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2013. REM/2013/564. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053205/203.

(130065538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Worldcollectionsdb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 114.489.

---

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 18 avril 2013.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013051001/11.

(130061716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Yamato S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.763.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051010/9.

(130062428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

---

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 3 avril 2013, le capital social de la société est détenu comme suit:

West Coast Capital Investments Limited, ayant son siège social au c/o Pinsent Masons LLP, 5 Old Bailey, London, EC4M 7BA, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 02762478 a acquis l'intégralité des six cent cinquante-six (656.-) parts sociales de la société détenues précédemment par la société Uberior Europe Limited.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

*Gérant*

Référence de publication: 2013054422/17.

(130066661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Aardvark Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 8.935.

---

L'an deux mille treize, le douze avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AARDVARK INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 8.935, constituée sous la dénomination sociale de «LUXEMBOURG ART» suivant acte reçu par Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 11 juillet 1970 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 24 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Maître Christelle Radocchia, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, détenteur d'une procuration datée du 10 avril 2013.

Le président désigne comme secrétaire Mme Monique Drauth, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Barry O'Dwyer, Solicitor, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination en tant que liquidateur M. Noonan ou toute autre personne que l'assemblée choisira, selon les lois et usages du commerce.
3. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les un million cinq cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (1.572.898) actions, actuellement émises, un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.499.384) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que les actionnaires ont été convoqués à une assemblée générale des actionnaires le 15 mars 2013 à 10h00 avec le même ordre du jour par l'administrateur provisoire conformément à l'ordonnance n° 876/2012 du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sur base de l'article 70 de la loi du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Cette assemblée générale des actionnaires a été prorogée à quatre semaines sur demande écrite d'un actionnaire de plus d'un cinquième du capital, conformément à l'article 67 de la loi du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

V.- Cette seconde assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires nominatifs et a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 18 et du 28 mars 2013
- dans le «Luxemburger Wort» du 18 et du 28 mars 2013.

VI.- Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme liquidateur Maître Graham J. Wilson, Barrister, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Radocchia, Drauth, O'Dwyer, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/17105. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053778/71.

(130066486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**WCC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 114.577.

---

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 3 avril 2013, le capital social de la société est détenu comme suit:

West Coast Capital Investments Limited, ayant son siège social au c/o Pinsent Masons LLP, 5 Old Bailey, London, EC4M 7BA, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 02762478 a acquis l'intégralité des six cent cinquante-six (656.-) parts sociales de la société détenues précédemment par la société Uberior Europe Limited.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2013054420/17.

(130066591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Milton Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 166.432.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 décembre 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013054455/13.

(130066306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.373.

---

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eight day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding SARL, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented by M. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.373 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 11<sup>th</sup>, 2006, published in the "Mémorial

C - Recueil des Sociétés et Associations", number 1370, on July 15<sup>th</sup>, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, not yet published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to twenty-one thousand nine hundred Euro (EUR 21,900.-).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

#### *Subscription and Payment*

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid Outlet Mall Group Holding SARL,

so that the total amount of twenty-two thousand euro (EUR 22,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Outlet Mall Group Holding SARL holds all the one hundred and twenty-seven (127) shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Outlet Mall Group Holding SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la «Comparante» ou «OMGH»), représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS,

employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.373 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1370, le 15 juillet 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaires d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à vingt et un mille neuf cents euros (21.900,- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associée unique sur l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et Paiement*

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de vingt-deux mille euros (22.000,- EUR) a été payée par Outlet Mall Group Holding SARL, et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Outlet Mall Group Holding SARL, détient cent vingt-sept (127) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.».

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15723. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054250/132.

(130066532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,05.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.082.

La Société a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 14 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054392/12.

(130066175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Laminar 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 799.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.160.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April,

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of EUR 815,750.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 173875 (the Shareholder),

hereby represented by Mr David Brausch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record that it represents the entire share capital of Laminar 1 S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175160, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 7 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 412 of 20 February 2013, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment of the corporate object of the Company;
3. Restatement of the Company's articles of association in their entirety; and
4. Decision to set the number of managers of the Company at 4 (four) and to appoint Patrick Leonardus Cornelis van Denzen as independent manager of the Company,

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

### Second resolution

The Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company by adding a third paragraph to article 2 of the Company's articles of association, which will read in its English version as follows:

"The Company may borrow in any kind or form, except by way of public offer, and may therefore issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities."

### Third resolution

The Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

« **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Laws"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"), as well as by the present articles (the "Articles of Association").

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any kind or form, except by way of public offer, and may therefore issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Laminar 1 S.á r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad by resolution of the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 799,125.- (seven hundred ninety nine thousand one hundred and twenty five euro), represented by 6,393 (six thousand three hundred and ninety three) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a sole shareholder and except for an enforcement of the Company's shares under an existing share pledge encumbering the shares, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the Board of Managers.

In case of plurality of shareholders and except for an enforcement of the Company's shares under an existing share pledge encumbering the shares, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by a unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by at least 3 (three) managers. They will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

At least one of the managers shall be an independent manager (the "Independent Manager") who has prior experience as an independent director or independent manager and who is acceptable to a secured party having a pledge over the shares of the Company.

The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any member of the Board of Managers, subject to the previous paragraph regarding the obligation to have an Independent Manager at all times.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the joint signature of any two managers, except for Reserved Matters (as defined below). In respect of Reserved Matters, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, one of which shall be the Independent Manager. The Board of Managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The general meeting of shareholders or the Board of Managers, may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of shareholders or the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers, provided that one of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting is the Independent Manager.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented except for Reserved Matters. Resolutions which relate to the filing or opening of one of the following proceedings or procedures must be adopted by the majority of the managers present or represented which majority shall include a favourable vote of the Independent Manager: bankruptcy (faillite), insolvency, moratorium, reprieve from payment (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), general settlement or composition with creditors (concordat préventif de la faillite), reorganisation or similar Luxembourg or foreign law proceedings or procedures (the Reserved Matters). In case of deadlock, the Independent Manager shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing, which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened

and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, after having considered the decision of the Board of Managers regarding such voluntary dissolution voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 4 (four) and to appoint Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, born in Geleen, Kingdom of the Netherlands, on 28 February 1971, having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent manager of the Company, for an unlimited period of time, effective as of 12 April 2013, who shall have the powers set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the third resolution above.

As of 12 April 2013, the Company's board of managers will therefore be composed as follows:

- Mr Michael Duke Thomson, manager;
- Mr Philippe Detournay, manager;
- Mr Philippe Jusseau, manager; and
- Mr Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, independent manager.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour d'avril,

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 815.750,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173875 (l'Associé),

ici représentée par M. David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Laminar 1 S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175160, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 7 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 412 du 20 février 2013, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire daté du 22 mars 2013 qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Refonte des statuts de la Société dans leur intégralité; et
4. Décision de porter le nombre de gérants de la Société à 4 (quatre) et de nommer Patrick Leonardus Cornelis van Denzen en tant que gérant indépendant de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé décide de renoncer aux formalités de convocation et déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

#### Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'objet social de la Société en ajoutant un troisième alinéa à l'article 2 des statuts de la Société, dont la version française aura la teneur suivante:

«La Société peut emprunter sous quelle forme que ce soit, sauf par le moyen d'une offre au public, et peut émettre à cette fin, par la moyen d'un placement privé uniquement, des obligations et tout type de titres de dette ou de capital.»

#### Troisième résolution

L'Associé décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelle forme que ce soit, sauf par le moyen d'une offre au public, et peut émettre à cette fin, par la moyen d'un placement privé uniquement, des obligations et tout type de titres de dette ou de capital.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «Laminar 1 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés de la Société. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 799.125,- (sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 6.393 (six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, et sauf réalisation de parts sociales sous un gage existant grevant les parts sociales, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, et sauf réalisation de parts sociales sous un gage existant grevant les parts sociales, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par au moins 3 (trois) gérants. Ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

Au moins un des gérants doit être un gérant indépendant (le Gérant Indépendant) qui devra avoir de l'expérience en tant qu'administrateur indépendant ou de gérant indépendant et qui est acceptable pour un créancier disposant d'un gage sur les parts sociales de la Société.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent concernant l'obligation d'avoir un Gérant Indépendant à tout moment.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** La Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants, sauf en ce qui concerne les Matières Réservées (comme définies ci-dessous). En présence de Matières Réservées, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants, dont l'un doit être le Gérant Indépendant. Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un gérant général qui peut engager la Société par sa seule signature, sous condition qu'il agisse dans les limites du pouvoir du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'assemblée des associés ou le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance, sous condition que l'un des gérants présents ou représentés à une telle réunion soit le Gérant Indépendant.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sauf en présence de Matières Réservées. Les décisions qui ont trait à l'ouverture de l'une des procédures suivantes sont adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés, majorité qui inclut un vote favorable du Gérant Indépendant: faillite, cessation de paiement, moratoire, sursis de paiement, gestion contrôlée ou concordat préventif de la faillite, réorganisation ou procédures similaires de droit luxembourgeois ou étranger (les Matières Réservées). En cas de blocage au sein du Conseil de Gérance, la voix du Gérant Indépendant sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés. Dans ce dernier

cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés après avoir considéré la décision du Conseil de Gérance concernant une telle liquidation volontaire et délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par ces Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de porter le nombre de gérants de la Société à 4 (quatre) et de nommer Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né à Geleen, Royaume des Pays-Bas, le 28 Février 1971, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant indépendant de la Société pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2013 qui aura les pouvoirs prévus par les statuts de la Société tels que modifiés par la troisième résolution ci-dessus.

A compter du 12 avril 2013, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- M. Michael Duke Thomson, gérant;
- M. Philippe Detournay, gérant;
- M. Philippe Jusseau, gérant; et
- M Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant indépendant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Brausch, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2013. Relation: RED/2013/596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013053441/420.

(130065758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**Anderson Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2013054510/13.

(130067307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Ateneum Investmentsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 165.317.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 25 mars 2013*

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 25 mars 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Andrea La Magra s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 25 mars 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Magali Fetique, employée privée, née à Metz (France) le 1<sup>er</sup> février 1981, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 25 mars 2013, en remplacement de Monsieur Andrea La Magra, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

ATENEUM INVESTMENTSGESELLSCHAFT S.A.

Référence de publication: 2013054525/19.

(130067453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Audience Entertainment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 163.410.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054530/9.

(130067302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Bonnier Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 57.013.

**EXTRAIT**

En date du 24 avril 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Rolf Berglund, avec adresse au 27, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est requalifié en tant que Gérant A.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013054535/13.

(130067234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Avena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 50.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054532/10.

(130067249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.894.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66323 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054506/10.

(130067151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Jaggard S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Jaggard S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 45.557.

L'an deux mille treize, le vingt-six mars;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JAGGARD S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45557, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1994,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN, en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1994,

et dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros par l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 20 décembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 17 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jorge PUIG HERRERA, entrepreneur, demeurant à E-08023 Barcelone, C/ Ballester 38B (Espagne).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des six mille cinq cent trente-six (6.536) actions représentatives du capital social;
2. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);
3. Modification de la dénomination sociale de la Société en "JAGGARD S.à r.l";
4. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au

développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

En général, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

5. Révocation de Madame Anna DE MEIS et de Monsieur Patrick HOUBERT de leurs fonctions d'administrateurs, avec décharge;

6. Révocation de Messieurs Jorge PUIG et Patrick MEUNIER de leurs fonctions d'administrateurs et d'administrateurs-délégués, avec décharge;

7. Révocation de Monsieur Luis VELASCO de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

8. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société;

9. Répartition des parts sociales;

10. Nomination de Messieurs Jorge PUIG HERRERA et Patrick MEUNIER comme gérants de la Société, fixation de la durée de leurs mandats et de leur pouvoir de signature;

11. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent vingt-trois mille quatre cent douze euros (1.123.412,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent deux mille cinq cent vingt-neuf euros (202.529,- EUR) à un million trois cent vingt-cinq mille neuf cent quarante et un euros (1.325.941,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles;

12. Réalisation de l'augmentation de capital, objet du point précédent de l'ordre du jour, par Monsieur Joaquin PUIG et libération intégrale par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient à l'encontre de la Société;

13. Echange des six mille cinq cent trente-six (6.536) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre un million trois cent vingt-cinq mille neuf cent quarante et une (1.325.941) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune;

14. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

15. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédée par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des six mille cinq cent trente-six (6.536) actions représentatives du capital social.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les caractéristiques essentielles, comme l'objet social et l'année sociale.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

- que les six mille cinq cent trente-six (6.536) actions sans désignation de valeur nominale sont remplacées par six mille cinq cent trente-six (6.536) parts sociales sans désignation de valeur nominale; et

- que par conséquent le dorénavant associé unique recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A.".

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est en outre justifié au notaire instrumentant par le bilan au 31 décembre 2012 et par une attestation du conseil d'administration de "JAGGARD S.A." datée du 26 mars 2013 que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR); lesdits bilan et attestation, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "JAGGARD S.à r.l.";

- de modifier l'objet social et d'adopter pour lui la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 3) dans l'ordre du jour;

- de révoquer Madame Anna DE MEIS et de Monsieur Patrick HOUBERT de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour;

- de révoquer Messieurs Jorge PUIG et Patrick MEUNIER de leurs fonctions d'administrateurs et d'administrateurs-délégués de la Société et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour; et

- de révoquer Monsieur Luis VELASCO de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "JAGGARD S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

En général, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent deux mille cinq cent vingt-neuf euros (202.529,- EUR), représenté par six mille cinq cent trente-six (6.536) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution – Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les six mille cinq cent trente-six (6.536) parts sociales sont détenues par Monsieur Joaquin PUIG ALEMANY, retraité, né à Martorell (Barcelone), (Espagne), le 13 novembre 1930, demeurant à E-08292 Esparreguera (Barcelone), C/ Montserrat, N°2 (Espagne).

##### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- Monsieur Jorge PUIG HERRERA, entrepreneur, né à Barcelone, (Espagne), le 22 septembre 1963, demeurant à E-08023 Barcelone, C/Ballester 38B (Espagne); et

- Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant."

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent vingt-trois mille quatre cent douze euros (1.123.412,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent deux mille cinq cent vingt-neuf euros (202.529,- EUR) à un million trois cent vingt-cinq mille neuf cent quarante et un euros (1.325.941,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles.

##### *Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu ensuite l'actuel associé unique Monsieur Joaquin PUIG ALEMANY, préqualifié, lequel déclare libérer intégralement l'augmentation de capital ci-avant décidée moyennant apport en nature d'une créance à hauteur d'un million cent vingt-trois mille quatre cent douze euros (1.123.412,- EUR), qu'il détient à l'encontre de la Société (la "Créance").

La Créance est prouvée par le prédit bilan de la Société au 31 décembre 2012 (le "Bilan").

La valeur et l'existence de la Créance a encore été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de gérance (le "Certificat de Gérance") émis en date de ce jour et qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins un million cent vingt-trois mille quatre cent douze euros (1.123.412,- EUR).

Le Certificat de Gérance et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par les l'associé unique, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

##### *Huitième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les six mille cinq cent trente-six (6.536) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre un million trois cent vingt-cinq mille neuf cent quarante et une (1.325.941) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

##### *Neuvième résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-cinq mille neuf cent quarante et un euros (1.325.941,- EUR), représenté par un million trois cent vingt-cinq mille neuf cent quarante et une (1.325.941) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. PUIG HERRERA, P. MEUNIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2013. LAC/2013/14914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013054125/262.

(130065943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Business Controls & Services International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054559/10.

(130066741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Bureau Service Mohr Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 44, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.115.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054558/10.

(130067618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 23 avril 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Mme Natalie Naughton, née le 17 décembre 1986 à Manchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 15 boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

\* Enrico Baldan;

\* Rüdiger Schwarz;

\* Natalie Naughton;

\* Heather Day; et

\* Chris Santer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055679/22.

(130067912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Promanté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53/A17, Gruuss-strooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.678.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 24 avril 2013*

Il est décidé de:

- Renouveler les mandats de tous les administrateurs suivants:

\* Guido STEEGMANS

\* Maria STALS

\* Elvira BOUMANS

pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2018.

- Accepter la démission du commissaire aux comptes Advanced Accountants & Associates Limited.

- Nommer dès ce jour, la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE sàrl, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Mme BOUMANS Elvira.

Référence de publication: 2013055680/19.

(130067753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**OPK Biotech International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 151.832.

—  
*Extrait des Résolutions de la réunion du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2013*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que:

- Monsieur Georges-Emmanuel Rosmade a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 29 avril 2013;

- Monsieur Thomas Dürr, né le 12 septembre 1961 à Bâle (Suisse), résidant professionnellement au 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur avec effet immédiat.

Le mandat de l'administrateur arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2013 pour délibérer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055675/16.

(130068043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Puilaetco Dewaay Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.318.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2013*

- Réélection de Monsieur Philippe AMAND, résidant professionnellement au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

- Réélection de Monsieur Franck SARRE, résidant professionnellement au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

- Elections de Messieurs Benoit TIMMERMANS et Derek de WILDE d'ESTMAEL, résidant professionnellement au 46, avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles pour un mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- Élection de Ernst&Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PUILAETCO DEWAAY SELECTION

Référence de publication: 2013055683/19.

(130068364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Onisp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 175.890.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013055674/14.

(130068469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.643.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 25 avril 2013*

En date du 25 avril 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Michael POPE, né le 2 novembre 1957 à Aberdeen, Royaume-Uni, demeurant à l'adresse suivante: Maison 30, L-6838 Hagelsdorf, gérant A de la Société, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature: signature individuelle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013055681/17.

(130067580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**New Millennium SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.131.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 avril 2013 à 11.00 heures au siège social.*

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réélire les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019:

Monsieur Arturo Nattino

Madame Antonella Musco

Monsieur Gianluca Costantini

Monsieur Alberto Alfiero

Monsieur Sante Jannoni

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé PricewaterHouseCoopers société coopérative jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
State Street Bank Luxembourg S.A.  
*Un agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013055654/23.

(130067870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**New Millennium SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

*Pour State Street Bank Luxembourg SA  
Un agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013055653/13.

(130067863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 71.256.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 avril 2013 à 10.00 heures au siège social.*

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- Ré-élire Mr. Giampietro Nattino en tant qu'Administrateur du Fonds jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- Ré-élire Mr. Arturo Nattino en tant qu'Administrateur du Fonds jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- Ré-élire Mr. Alberto Alfiero en tant qu'Administrateur du Fonds jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- Ré-élire Mr. Antonio Mauceri en tant qu'Administrateur du Fonds jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- Ré-élire Mr. Nino Addonizio en tant qu'Administrateur du Fonds jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- Ré-élire PricewaterhouseCoopers société coopérative en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.  
Un administrateur domiciliataire*

Référence de publication: 2013055652/26.

(130067895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Prime Action S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 55.554.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2013.

*Pour: PRIME ACTION S.A.  
Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

Société anonyme  
 Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe  
 Référence de publication: 2013055697/15.  
 (130068614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Beatport S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
 R.C.S. Luxembourg B 142.671.

En date du 28 mars 2013 l'associé unique de la société a décidé de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Monsieur Jonas Keith TEMPEL et de nommer comme gérant, en remplacement du gérant révoqué, Monsieur Mathew Seth ADELL, né le 4 mars 1968 à New York, demeurant à 926 Clarkson Street, Denver, Colorado 80206 USA. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2013054545/12.  
 (130066804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Powerhouse Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
 R.C.S. Luxembourg B 176.809.

—  
 STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of April.  
 Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Powerhouse Investment, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) duly existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.631, duly represented by its managing general partner Powerhouse Management, a public limited liability company (société anonyme) duly existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.533,

duly represented by Me Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, having his professional address in Luxembourg, acting under his/her sole signature by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 April 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Powerhouse Holding (Luxembourg) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1 each).

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

**C. Decisions of the shareholders****Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9 General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and Vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.**

14.1 The manager shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine his remuneration and term of office.

14.2 The manager shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## **E. Audit and Supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31<sup>st</sup> December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Powerhouse Investment aforementioned for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The following person is appointed as sole managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Gregory Guissard, born in Belgium, at Braine-l'Alleud, on 1 August 1980, professionally residing at 3 Place Isaac Mercier, 1211 Genève 11, Confédération Helvétique.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onzième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Powerhouse Investment, une société en commandite par actions, constituée et régie en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.631, dûment représentée par son associé gérant commandité Powerhouse Management, une société anonyme constituée et régie en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.533,

dûment représentée par Me Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 avril 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Powerhouse Holding (Luxembourg)» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

#### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

**C. Décisions des associés****Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés seront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et Vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**D. Gérance****Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.**

14.1 Le gérant est nommé par l'assemblée générale des associés qui détermine sa rémunération et la durée de son mandat.

14.2 Le gérant est nommé et peut être librement révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**E. Audit et Surveillance****Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

**F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

**G. Liquidation****Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui

fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

##### *Souscription et Paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Powerhouse Investment, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ neuf cent euros (EUR 900,-).

##### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gregory Guissard, né(e) en Belgique à Braine-l'Alleud, le 1<sup>er</sup> août 1980, résidant professionnellement au 3 Place Isaac Mercier, 1211 Genève 11, Confédération Helvétique.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2013. Relation: DIE/2013/4823. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053541/507.

(130065725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

#### **Business Investor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 55.513.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013054539/13.

(130067196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Marina Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.368.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Baptiste CHAUVEL, administrateur de société, né à Paris, le 24 novembre 1978, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer,

2) Monsieur Fernan FILLOY, administrateur de société, né à Villa Huidobro Cordoba, Argentine, le 30 août 1970, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer,

Tous sont représentés aux fins des présentes par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de procurations sous seing privé lui substituées, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I) MARINA ASSET MANAGEMENT S.à r.l. est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B170368, constituée par acte du 16 juillet 2012, publié au Mémorial C n° 2089 du 23 août 2012, ci-après «la Société».

II) Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, appartenant à:

- Monsieur Jean-Baptiste CHAUVEL, précité, à concurrence de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales et
  - Monsieur Fernan FILLOY, précité, à concurrence de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales,
- ci-après «les Associés».

III) Dès lors, les Associés, tous ici représentés, détiennent ensemble la totalité du capital de la Société et ils peuvent délibérer valablement et prendre toutes décisions la concernant.

L'intégralité du capital social étant représenté et les associés déclarant qu'ils ont été prévenus de la tenue de cette assemblée et qu'ils ont pris connaissance de la teneur de son ordre du jour au préalable, il n'est pas nécessaire de justifier de l'envoi des convocations.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a fait les déclarations et pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

a) Les Associés reconnaissent qu'ils ont une parfaite connaissance des statuts de la Société et de sa situation financière actuelle, notamment sur base d'une situation comptable qui restera ci-annexée.

b) Les Associés déclarent que la Société n'a pas été en mesure d'exercer l'activité d'associé gérant commandité de société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé et qu'il y a lieu de procéder à sa dissolution et à sa liquidation.

c) Les Associés décident à l'unanimité de dissoudre la société avec effet au 31 octobre 2012, date effective de cessation définitive de toute activité, et d'en assurer eux-mêmes la liquidation.

d) Les Associés déclarent que tous comptes qu'ils pourraient avoir entre eux et chacun d'eux vis-à-vis de la Société ont été réglés depuis le 31 octobre 2012.

e) Les Associés confirment que la liquidation de la Société a été effectuée volontairement et à l'amiable, aux droits des parties, et ils certifient que toutes les dettes connues ont été payées, et qu'ils prennent solidairement et indivisiblement à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute depuis le 31 octobre 2012.

f) Les Associés, en qualité de liquidateurs, déclarent que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait que les Associés répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

g) Les Associés confirment que la liquidation est définitivement terminée et clôturée.

h) Les Associés donnent décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

i) Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute où resteront également consignées les sommes n'ayant pu être distribuées aux créanciers ou aux Associés.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-), sont à la charge de la société.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 avril 2013. Relation GRE/2013/1590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013052843/62.

(130064304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.320.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054766/9.

(130067604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Insight Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013054770/13.

(130067306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**International Pharma Labs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Matthijs BOGERS

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013054752/12.

(130067527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Wicesego S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 161.236.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2013 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Mr Noël DIDIER, Mr Joseph WINANDY et de JALYNE S.A., ayant son siège social, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013055137/20.

(130066865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

Les statuts coordonnés au 27 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013055129/11.

(130067380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**VCG JL Sarl, Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.053.

*Decision of the sole partner April 15. 2013*

The sole Partner decides to renew PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative, 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ending October 31, 2013.

**Version Française**

*Décision de l'associé unique du 15 avril 2013*

L'Associé unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative, 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 octobre 2013.

Copie certifiée conforme

VCS JL Sarl

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013055126/23.

(130066876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**High Road Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.395.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 avril 2013*

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *High Road Capital Partners S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013055502/20.

(130068163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**HOWATHERM Climatisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 146.135.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013055512/12.

(130067782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**House and House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.346.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HOUSE AND HOUSE S.A.

Référence de publication: 2013055511/11.

(130068609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Hotelière Baumann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.762.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

a comparu:

Madame Claire Lise BAUMANN épouse TESSIER, demeurant à 20 rue de la Chapelle à Obernai (67210), représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: HOTELIERE BAUMANN S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux est ainsi réparti:

- l'exercice du droit de vote aux assemblées générales ordinaires est attribué aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions;

- l'exercice du droit de vote aux assemblées générales extraordinaires, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des.

Le capital autorisé est fixé à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à 12.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le quatrième mercredi du mois de juin en 2014.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Claire-Lise BAUMANN, préqualifiée trente et un mille actions . . . . .	31.000 actions
TOTAL . . . . .	31.000 actions

Les trente et un mille actions (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire moyennant un apport en nature de dix-sept mille six cent quatre (17.604) actions représentant 45,31% de la Société BAUMANN EUROPE S.A., société anonyme, au capital d'EUR 3.885.500, dont le siège social est situé 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-105.710, évaluées à EUR 3.400.000 (trois millions quatre cent mille euros), rémunéré pour EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros) en capital et, le solde, soit EUR 300.000 (trois cent mille euros) constituant une soulte.

Le prédit apport est à disposition de la société ainsi que cela résulte d'un contrat d'apport.

Les prédites actions font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Teamaudit SA, représentée par Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant 3A, Boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg, établi conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

#### *«Conclusions:*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la soulte.»

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant la comparante ès-qualités qu'elle agisse, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et à l'unanimité elle a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- Madame Claire-Lise BAUMANN, épouse TESSIER, directrice d'hôtel, née le 20 août 1971 à Paris (75015), demeurant à 20 rue de la Chapelle à Obernai (67210)

- FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent Daniel FELLER, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé représentant permanent Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique) le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013052707/171.

(130064287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Nordea Multi Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril.2013.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2013054926/11.

(130067598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Novellus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.359.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOVELLUS FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013054936/11.

(130067029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**PK Investments S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 174.867.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du conseil de gérance de la Société qui s'est tenu en date du 26 avril 2013 que M. Charles Duro a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société.

Par conséquent, la Société est dorénavant représentée par Mme Phani Schiza Antoniou en tant que gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013054978/16.

(130067242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Oriole Parkway (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.716.

—  
Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant A, avec effet immédiat;

- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 48<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054946/15.

(130066968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**IMMO Gérance Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.510.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055533/9.

(130067806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.737.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants en date du 7 février 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013

Luxembourg, le 29 avril 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013055549/14.

(130067797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**HLWG Two Lender, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.623.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 avril 2013*

Les associés ont décidé à l'unanimité:

- d'approuver la démission de Monsieur Jan KÄRST, gérant, avec effet au 15 janvier 2013;
- de nommer gérant Monsieur Gawein HEIJMANS, résidant au Talbotstraat 197, 1087DM Amsterdam (NL) avec effet au 15 janvier 2013, pour une durée illimitée en remplacement du gérant démissionnaire;
- que la Société sera dorénavant valablement engagée, en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont impérativement celle d'un gérant résidant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

HLWG TWO LENDER

Société à responsabilité limitée

Gregory Mark Butchart / Jean-Michel Hamelle

Référence de publication: 2013055510/19.

(130068265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.990.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 4 avril 2013 que:

- Les mandats des administrateurs Guy Hoffmann, John Bour et Jean-Louis Barbier sont reconduits pour la durée d'une année.
- Le mandat du réviseur d'entreprises de Ernst & Young, avec siège à Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, est renouvelé pour la durée d'une année.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Louis Barbier / John Bour

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013055535/17.

(130068568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**IV Four Holding S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 781.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 avril 2013*

En date du 17 avril 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Romain Leroy en tant qu'Administrateur de la société en date du 17 avril 2013.

2. Nomination de Madame Yeliz Bozkir née le 27 janvier 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe à 174 route de Longwy L-1940 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, avec effet au 17 avril 2013 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013055544/18.

(130067837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Izzo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.453.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2013*

Messieurs, Mohammed KARA, Gonzalo PEREZ DE CASTRO et Fortunato CAUZZO sont démissionnaires de leur mandats d'administrateur avec effet immédiat.

Messieurs Claude Schroeder, Expert comptable, Steve BECKER, Employé privé et Edward HYSLOP, Employé privé, tous avec adresse professionnelle 1, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg sont nommés Administrateurs en remplacement jusqu'à l'assemblée de 2015.

MATRICE INTERNATIONAL SA est démissionnaire de sa fonction de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. AVEGA Révision Sàrl, RCS n°B 144983, 63, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg est nommée comme commissaire aux comptes en remplacement jusqu'à l'assemblée de 2015.

Le siège est transféré à 1, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2013055546/19.

(130068569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

—  
*Extrait de la décision unique du gérant unique en date du 3 avril 2013*

Le gérant a décidé que le mandat de RSM AUDIT Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe au L-1116 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621 aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé nommé le 6 juin 2011 prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 au lieu de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055498/13.

(130068238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---